

Commune de Sauveterre

Compte-rendu du Conseil Municipal

Séance du mercredi 5 juillet 2023

L'an deux mille vingt-trois et le 5 juillet à 21 heures 20 mn, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de Madame POUILLON Anne-Marie, Maire.

Convocation du 29 juin 2023.

Nombre de membres en exercice : 11

Présents : Mr BROCARD Mathieu, Mr CAT Jean-Claude, Mr COENEN Charles, Mme POUILLON Anne-Marie, Maire ; Mme GRIMAL Sonia, Mme VERDIÉ Christelle.

Absent(s) : Mr BELVÈZE Jean-Marc a donné procuration à Mr CAT Jean-Claude, Mme FUTTERSACK Christine a donné procuration à Mme POUILLON Anne-Marie, Mr GRIMAL Vincent a donné procuration à Mme GRIMAL Sonia ; Mme BELVÈZE Carole, Mr DESPRATS Laurent.

Non excusé : Mr DESPRATS Laurent, Mme BELVÈZE Carole

Présents : 6

Excusé : 0

Procurations : 3

Madame le Maire remercie les membres présents et ouvre la séance.

Secrétaire de séance : Mme GRIMAL Sonia

Pour rappel, lecture de l'ordre du jour ainsi que du procès-verbal du précédent conseil municipal en date du 13 avril 2023 :

- Délibération affectation des résultats 2022
- Délibération vote du budget communal 2023
- Délibération vote du taux des taxes
- Délibération vote des subventions aux associations
- Délibération adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57
- Questions diverses

Procès-verbal du 13 avril 2023 adopté à l'unanimité.

Ordre du jour :

- Délibération relative au transfert de la compétence « Plan Local d’Urbanisme, document d’urbanisme en tenant lieu et carte communale » à la Communauté de Communes du Pays de Serres en Quercy.
- Décision modificative- correction de comptes

DÉLIBÉRATIONS :

1. Délibération relative au transfert de la compétence « Plan Local d’Urbanisme, document d’urbanisme en tenant lieu et carte communale » à la Communauté de Communes du Pays de Serres en Quercy.

La délibération est adoptée à la majorité des suffrages exprimés.

Votants : 9 Abstention : 1 Exprimés : 8 Contre : 2 Pour : 6

2. Décision modificative : correction de compte

La délibération est adoptée à l’unanimité.

Votants : 9 Abstention : 0 Exprimés : 9 Contre : 0 Pour : 9

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

1. Mme HAMELET Marine députée, souhaite rencontrer Mme le Maire ainsi que le conseil municipal. Aucune date n'est retenue pour le moment.
2. Concernant la protection sociale complémentaire pour les agents, une délibération a été prise pour déléguer la compétence sur le choix d'une mutuelle. L'assureur GROUPAMA souhaite néanmoins nous faire une proposition.
3. Messieurs GOFFARD et GUITARD souhaiteraient créer un chemin à leur frais afin de remplacer celui qui passe près de leur propriété et qui est un chemin rural. Ce dernier est étroit et difficile d'accès aux engins agricoles qui l'empruntent et deviendrait privé. Le nouveau chemin serait rendu public. Le conseil municipal est d'accord sur le principe et va se renseigner sur la nécessité ou non d'une enquête publique.
4. Le projet de rénovation école/mairie n'étant pas réalisable en raison d'un manque de trésorerie, plusieurs petits projets sont envisageables :
 - Rénovation du bâtiment de la cantine : isolation thermique par l'extérieur, création d'une charpente et d'une toiture et isolation de ladite toiture,
 - Isolation thermique des toitures de l'école et de la mairie,
 - Rénovation du toit du préau

Le conseil municipal se pose la question sur la pertinence de changer également les radiateurs de la cantine et de l'école en même temps. L'électricité pourrait également être refaite. Ces idées sont en cours de réflexion.

Des devis ont été établi pour un montant total de 19000 €TTC. Ils concernent uniquement l'isolation des toitures de la mairie/école et de la cantine. De nouveaux devis devront être faits si le conseil décide de rajouter la toiture de la cantine, les radiateurs et la réfection de l'électricité.

- Reconstruction de l'atelier municipal très vétuste et qui menace de s'effondrer. Il pourrait être déplacé à côté de la mairie. Mr COENEN propose de faire des esquisses de plan pour le nouveau bâtiment qui accueillerait divers services à définir.
5. La commune a enfin finalisé l'acquisition des terrains jouxtant le cimetière de Sauveterre. Mme le Maire demande au conseil municipal de faire des propositions d'aménagement pour son agrandissement.
 6. Afin de clarifier l'organisation du temps de travail de chaque agent de la collectivité, des fiches de poste et des plannings ont été réalisés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 05.